

	Principes	Critères de sélection	Notation	Note	Justificatifs
Critères stratégiques territoriaux	1. Stratégie	Le projet ne participe pas à la stratégie*	0*		Formulaire dde subvention ; Annexe "Sélection"
		Le projet s'insère dans une des FA du GAL	2		
		Le projet s'insère de manière transversale dans la stratégie (plusieurs FA du GAL)	5		
	2. Identité territoriale	Le projet pérennise ou valorise un(e) ou plusieurs _____ du GAL	5		L'élément doit faire partie de l'Annexe 1 - Liste d'éléments "dimension territoriale"
<input type="checkbox"/> produit (s)					
<input type="checkbox"/> savoir faire (s) / technique (s)					
<input type="checkbox"/> ressources naturelles					
<input type="checkbox"/> paysage					
Fondamentaux LEADER	3.1 Partenariat	Le projet implique 2 partenaires et présente un intérêt collectif	2		Convention et accord de partenariat
		Le projet implique 3 partenaires ou plus	5		
	3.2 Multi secteurs	Les partenaires du projet sont issus d'au moins 2 domaines de compétences différentes ^{1/}	5		Statut ou autre document relatif au secteur d'activité des partenaires
	4. Effet levier	Sans l'aide LEADER le projet serait le même que prévu ou avec des modifications mineures	0		Annexe "Sélection"
		Sans l'aide LEADER, le projet ne serait pas le même et intégrerait des modifications significatives/majeures (réduction des dépenses, étalonnage du calendrier de réalisation, ...)	2		
		Sans l'aide LEADER, le projet ne se ferait pas	5		
	5. Innovation	Le projet reproduit une opération existante sur le territoire du GAL (projet non innovant)	0		Formulaire dde subvention; Annexe "Sélection"
Le projet reproduit une opération existante sur le territoire du GAL et apporte une amélioration / plus value		2			
Le projet est une opération complètement nouvelle sur le territoire du GAL (et au-delà)		5			
Principes de coopération	6. Type de coopération	Le projet pourrait se faire sans coopération*	0*		Plan d'action du projet et plan de financement
		L'objet principal du projet est de réaliser des échanges entre partenaires (échanges de bonnes pratiques, d'expérience, participation à un réseau et/ou projet thématique, ...)	2		
		L'objet principal du projet est de réaliser des actions de formation/qualification des acteurs ^{2/}	5		
		L'objet principal du projet est la mise en place d'actions communes de type promotion / valorisation / commercialisation et/ou tout autre type d'action concrète entre les partenaires	10		
	7. Pérennisation de l'opération	Le projet prévoit un livrable permettant la valorisation/diffusion du projet : Edition/livret, site internet, vidéo, panneau d'interprétation (liste non exhaustive)	3		Formulaire dde subvention ; Annexe "Sélection"
		Le projet pourra continuer ou être renouvelé après le projet de coopération (viabilité du projet et suites pouvant lui être données)	5		
	8. Transposabilité du projet	Le projet est transposable sur d'autres territoires	5		Formulaire dde subvention ; Annexe "Sélection"
TOTAL			50		

^{1/} Secteur d'activité, par exemple, Administration Publique, Agriculture, Commerce, Industrie, Services financiers, Art, Culture, Patrimoine, Enseignement, Formation, Social, Sport, Tourisme, Energie, Environnement, Transport, Santé, entre autres.

^{2/} Hors formations qualifiantes/d'Etat qui ne sont pas éligibles

CONDITIONS SÉLECTION

La note minimale de sélection d'un projet est de 20 points (sur un total de 50 points).

*Toutefois, un projet qui obtiendrait 0 points à l'un des critères "stratégie" et "type de coopération" est de fait inéligible, y compris si sa note globale atteint 20pts